



Grand-Est : L'inceste, ce mal des familles

18 et 19 mai 2017



Retour sur le colloque sur l'inceste

Les 18 et 19 mai 2017, l'université de Lorraine a accueilli près de 400 participants lors d'un colloque sur le thème de l'inceste. Organisées par l'IRTS et le CRIAVS de Lorraine ainsi que l'ENPJJ, ces journées ont été marquées par la transmission de savoirs et le partage de bonnes pratiques.

Les 18 et 19 mai 2017, [l'Université de Lorraine](#) a accueilli les **8^{èmes} journées du Centre de Ressources pour les Intervenants auprès des Auteurs de Violences Sexuelles (CRIAUS)** de Lorraine. Ces journées annuelles interinstitutionnelles portent sur les violences sexuelles. Co-organisées par le pôle territorial de formation (PTF) Grand-Est de l'École nationale de protection judiciaire de la jeunesse (ENPJJ), le CRIAUS et l'Institut Régional du Travail Social ([IRTS](#)) de Lorraine, ces 8^{èmes} journées ont porté sur la **thématique de l'inceste**. Elles ont rassemblé **près de 400 participants**. Ce colloque s'inscrivait dans la **dynamique partenariale** entre les services de la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) et le CRIAUS de Lorraine. Pendant deux jours, une cinquantaine de **psychologues** et d'**éducateurs** de la PJJ, essentiellement de la DIR Grand-Est, ont pu bénéficier d'**éclairages théoriques interdisciplinaires et pratiques**, émanant de chercheurs et de professionnels d'autres institutions.

Des éclairages théoriques diversifiés

Au cours de l'allocution d'ouverture, Catherine PICHENÉ, présidente de la commission médicale d'établissement (CME) au Centre psychothérapique de Nancy (CPN Laxou), a tenu à saluer l'implication des professionnels présents et soucieux de « *contribuer à la transmission du savoir et au partage de pratiques* », lors de ces journées consacrées à « *ces drames terriblement destructeurs et trop souvent cachés* ». Isabelle RENAUD, directrice du PTF Grand-Est de l'ENPJJ, a quant à elle rappelé l'importance des partenariats noués entre les institutions au regard de ces thématiques nécessitant une approche décloisonnée. « *Face à ces situations terribles, qui concernent aussi bien les jeunes que nous prenons en charge que leurs familles, la réflexion sur le sujet de l'inceste traversera encore longtemps nos pratiques.* »



La première journée a été essentiellement marquée par des **apports théoriques et pluridisciplinaires**.

Christophe RODERMANN, guide conférencier au Musée des Beaux-Arts de Nancy, raconte l'histoire de l'art par le prisme de l'inceste. Il évoque les transgressions sexuelles dans l'univers de la peinture au fil des siècles. L'artiste n'est dans un premier temps pas un créateur, mais un artisan, nanti d'un savoir-faire technique. Il traduit essentiellement les écritures religieuses en image. En prenant comme point d'appui le mythe biblique de Loth et de ses filles, C. RODERMANN démontre, à travers cette entrée en matière décalée, que les représentations de l'inceste évoluent au fil des siècles et des mentalités. Il invite les professionnels de la PJJ à ne pas sous-estimer l'apport d'un **musée** comme **support de travail** dans la **prise en charge éducative**.

Philippe BRENOT (psychiatre et anthropologue, directeur d'enseignement en sexologie et sexualité humaine à l'Université PARIS DESCARTES) oriente l'essentiel de son intervention autour de **l'évitement, naturel ou culturel, de l'inceste**, ce tabou humain. Langage et représentations sont le propre de l'homme. Le caractère spécifiquement humain du tabou de l'inceste est d'avoir ritualisé cette biologie de la limitation des comportements par des règles humaines traditionnelles. La grande fragilité, c'est que ces règles soient véhiculées par le langage. « *L'inceste est la transgression symbolique de l'interdit* », explique P. BRENOT, qui plaide pour la « *reconnaissance de l'inceste en tant que crime contre l'humanité naissante de l'enfant en construction* ».

Julie LÉONHARD (Maître de conférences - droit privé et sciences criminelles à l'Université de Lorraine) a ensuite délivré quelques clés de compréhension quant aux **aspects juridiques** de la notion d'inceste. La morale et le **droit pénal** visent deux objectifs différents. Si la première vise à établir des règles de conduite, le second **règlemente les comportements humains**, au-delà des notions de bien et de mal. Mentionné dans le code pénal, **l'inceste** n'est **pas**, pour l'heure, **considéré comme une infraction**. « *Les situations incestueuses ne sont toutefois pas ignorées du droit pénal* », explique Julie LÉONHARD, en établissant un parallèle avec l'agression et l'atteinte sexuelles ou encore le viol. Elle a également mentionné le **délai de prescription**, cheval de bataille des associations, et de ses conséquences pour les victimes. « *Le consentement et la protection des mineurs sont les seuls leviers. La morale n'en est pas un* ».





Patrick AYOUN (pédopsychiatre, PH responsable d'Unité, chargé de supervision, analyste praticien - Hôpital Charles Perrens Bordeaux) rappelle qu'il y a « *quelque chose de l'ineffable chez les victimes et d'inentendable chez les professionnels* », sur lequel s'appuyer en matière de modalités de prises en charge.

Laure RAZON (Maitre de conférences, HDR en psychopathologie clinique - Université de Strasbourg, psychologue au CMPP Strasbourg) met en perspective le **lien existant entre l'interdit de l'inceste** et la **problématique de la séparation**, à l'aune de la **loi psychique de l'interdit de l'inceste** (LPII). La naissance constitue en réalité une **triple naissance** : celle d'un enfant, d'un père et d'une mère. « *L'individu dans la famille est le produit des interactions de ceux qui la composent* », explique Laure RAZON. La LPII porte en elle une fonction d'interdit et une fonction séparatrice. La fonction paternelle est censée interdire la relation fusionnelle et incestuelle. Le père se l'interdit autant qu'il interdit à l'enfant. A force de prohibition, le désir infantile (vers la mère, ou la sœur), est réprimé et l'enfant s'inscrit dans sa propre singularité. Si l'interdit de l'inceste ne régule pas les relations, personne ne trouve sa place.

Virginie TOUNKARA (psychologue CRIAVS Lorraine – CPN Laxou) a quant à elle souligné une distinction entre l'inceste et l'incestuel. « *Si l'inceste est agi, l'incestuel se jouerait dans la relation à l'autre* », explique-t-elle en s'appuyant sur les travaux de Paul-Claude RACAMIER. L'incestuel concerne le **prolongement de la séduction maternelle**. La mère et l'enfant ne se séparent pas, le père ne trouve pas sa place et l'enfant ne peut plus dormir seul. L'inceste, quant à lui, peut notamment être caractérisé par un **brouillage** (des générations, de l'individuation) et la **confusion des langages de l'amour** (tendre et sensuel, une distinction qui ne s'opère pas dans le cas de l'inceste). Sur la place de la victime, Virginie TOUNKARA invite les psychologues / psychanalystes à se situer dans une juste distance, à être capable d'entendre que l'enfant puisse se sentir coupable, une étape potentielle pour dépasser le traumatisme. « *Si survivre, c'est dépasser un événement potentiellement destructeur, faut-il parler de **survivants** ?* »

La première journée s'est achevée sur une intervention liée aux **conséquences somatiques** (sur le corps) de l'inceste. « *Les violences sexuelles peuvent favoriser des troubles et douleurs somatiques qui se manifestent à long terme* », explique Jean-Louis THOMAS (docteur en Médecine, praticien - attaché à l'AP - HP, secrétaire de l'Association « Stop aux Violences Sexuelles »). Il présente quelques études épidémiologiques qui, si elles ne constituent pas des preuves, n'en délivrent pas moins des tendances.





Le débat entre intervenants et participants s'est prolongé lors de la **projection d'un film** intitulé « *Loin de mon père* », traitant d'une **relation incestueuse entre père et fille**.

Quelle prise(s) en charge pour les victimes / auteurs d'inceste ?

Au cours de la seconde journée, Pierre-Etienne GRUAS (Directeur Général, Association Docteurs Bru) a présenté les modalités de prises en charge de jeunes filles victimes d'inceste au sein de la maison d'accueil Jean Bru. « *L'inceste est une tentative de meurtre de l'identité qui occasionne un chaos psychique éducatif et social* », explique M. GRUAS, qui milite pour une prise en charge spécialisée et « *pour la mise en place d'un projet de suivi éducatif individualisé à visée thérapeutique* ». Le projet de la maison d'accueil repose sur 4 principes : au-delà d'une **prise en charge éducative individualisée** et la **prise en compte du contexte judiciaire** en matière d'accompagnement, l'accent est mis sur la **mise à disposition d'un espace privatif** dont l'intimité est garantie et sur la **recherche permanente de l'adhésion** de la jeune fille dans la construction du projet. « *Une mineure à protéger, un adulte à insérer* », conclue M. GRUAS en mentionnant qu'un réseau d'entraides et d'échanges s'est constitué avec les anciennes pensionnaires, générant pour les professionnels d'intéressants retours d'expérience quant à leurs pratiques et favorisant une **continuité dans les parcours**.

Anne BOURA et Sylvana SCARPA, professionnelles de l'unité de thérapie familiale et de couple (UTHEF) d'un centre médicopsychologique (CMP), se sont ensuite interrogées sur la **pertinence de la mise en place d'une thérapie familiale** – en présence ou non de l'agresseur – dans les situations d'inceste. Quelques mises en situation révèlent que l'inceste est rarement positionné comme la problématique à résoudre ; il se révèle au cours de la thérapie. « *La révélation est un moment crucial qui peut produire de la honte, un traumatisme et de la loyauté envers l'agresseur* », expliquent-elles.

Les thérapies familiales peuvent aboutir à l'arrêt des passages à l'acte et à la mise en route de processus de différenciation. Elles précisent toutefois que la thérapie familiale ne doit pas se substituer à la thérapie individuelle mais bien la compléter.

Samuel LEMITRE (Docteur en psychologie, Psychothérapeute, Praticien ICV, Pdt EIDO/SAS) a présenté une **modalité de prise en charge d'un adolescent auteur de violences sexuelles**, à travers **l'intégration des cycles de vie**. Cette thérapie repose sur **deux outils** :





- une **ligne de temps**, réalisée avec le patient. Elle permet en outre d'activer une capacité mentale à voyager dans sa propre histoire, afin de séparer les états du soi et se libérer d'un état inquiet, stressé, appartenant au passé mais prenant le contrôle conscient du présent ;
- un **poupon**, dont l'objectif, en stimulant l'activation des neurones miroirs (associés aux mouvements émotionnels), est de créer une caisse de résonance affective. « Cette approche permet une sollicitation infraverbale, une réexpérimentation d'un moi profond, qui va réactiver des réseaux neuronaux anciens et passés », explique S. LEMITRE. Des souvenirs enfouis refont surface et permettent une amélioration progressive de l'état du sujet.

Walter ALBARDIER (Psychiatre – CRIAVS Ile-de-France) s'est ensuite attaché à déconstruire quelques représentations liées à l'inceste et à la pédophilie. « Dans la majorité des cas pédophiliques ou actes incestueux, certains ressentent un sentiment d'étrangeté, voire de déréalisation dans le passage à l'acte », explique W. ALBARDIER. « Très peu sont fiers de ce qu'ils ont commis ». L'objectif de la prise en charge, au-delà de la **compréhension du passage à l'acte**, est de **rétablir un environnement sain** pour éviter un nouveau dérapage.

Marie-Line GAGNARD (Psychologue clinicienne - SAEMO REALISE Nancy) a réinterrogé la pratique du psychologue en matière d'évaluation à travers l'exemple de l'action éducative en milieu ouvert. Le psychologue est en posture évaluatrice. Il doit chercher des **informations** (autres personnes concernées, capacité des parents à protéger l'enfant, signes indicateurs d'agression sexuelle, de maltraitances, de carences, ...), choisir des **critères**, et **s'impliquer dans la prise de décision** du service. « L'enjeu est d'évaluer une situation et transmettre aux autorités, d'alerter afin de faire cesser une situation de mise en danger », explique-t-elle, tout en rappelant qu'il faut parfois du **temps** avant que la parole ne se formalise (lors des entretiens) et que se mette en place le suivi. Cette question du temps a ensuite été développée par Philippe MAIRE et Céline THIETRY (respectivement psychologue clinicien et psychologue à l'AEMO 54 Groupe SOS Jeunesse Nancy), à travers les temps d'enquête, de mesure d'assistance éducative, de l'enfant, de la famille et des professionnels. C'est le **temps judiciaire** qui a par la suite orienté l'intervention d'Agnès LEHAIR, juriste au Centre d'information sur les droits des femmes et des familles de la Moselle (CIDFF). Les victimes d'inceste reçues par le centre sont généralement des adultes. Les **révélations sont tardives, parfois à la limite de la prescription** (20 ans à compter de la majorité, en matière de violence sexuelle sur mineur).





Effets traumatiques de l'écoute et de l'empathie chez les professionnels

Enfin, Adeline CHAUFER (psychologue CRIAVS Lorraine, CPN Laxou et SMPR Metz) et Baptise ORIEZ (infirmier CRIAVS Lorraine et DSAVS au CD de Toul – CPN Laxou) ont conclu le colloque par une réflexion consacrée aux **professionnels** à travers le **traumatisme vicariant**. « *L'écoute, l'un de nos outils de travail principaux, n'est jamais sans effet sur l'écouterant* », explique A. CHAUFER. « *A force d'être confronté à du matériel traumatique, cela peut générer du changement peu à peu chez les accompagnants* ». Le traumatisme est **secondaire** : le professionnel n'a pas directement vécu l'expérience traumatique mais peut en ressentir les **séquelles**, tant aux niveaux **spirituel** que **comportemental** ou encore **relationnel**. Il génère de l'**usure de compassion**. L'empathie pour les victimes est l'un des outils des cliniciens. Qu'en est-il de l'empathie pour les agresseurs ? « *Le clinicien doit construire sa capacité à se laisser attaquer sans se laisser détruire* », explique B. ORIEZ. « *La spécificité du travail de prise en charge d'auteurs est qu'on partage une dimension affective avec ses patients, ce qui peut être dangereux au regard de ce qu'ils ont commis* ». L'expérience professionnelle ne protège pas du traumatisme vicariant, mais elle permet de mettre en place des **stratégies de protection**. L'hyperactivité, la suppression constante des émotions (liée à l'habitude), l'effet cathartique des pauses, constituent quelques pistes en matière d'autoprotection. En termes de dynamique d'équipe, l'accompagnement et la supervision sont à privilégier.

« *Le réseau est de plus en plus important* », constate B. ORIEZ à l'issue de la manifestation. « *Cela montre que l'on est de moins en moins seul face à ces problématiques. C'est porteur, pour les jeunes que l'on a à prendre en charge* ». La **dynamique partenariale** qui lie les CRIAVS et l'ENPJJ rayonne sur tout le territoire national. La thématique de l'inceste sera par ailleurs au cœur d'une [formation](#) organisée par le PTF Grand-Centre (Dijon) en lien avec le CRIAVS de Bourgogne, en septembre 2017.

« *Ce que j'ai entendu va indéniablement changer mon regard par rapport aux situations que je rencontre* », raconte l'une des participantes, psychologue de la PJJ. « *La question de l'inceste intéresse tous les professionnels en prise direct avec les familles* ». Au-delà des psychologues, « *Il est important d'évoquer ce sujet dès l'entrée en formation statutaire pour les éducateurs* », explique l'une des formatrices du PTF Grand-Est. *Il y a un enjeu sur la prise en charge.* »





Ces mêmes journées, le site central de l'ENPJJ (Roubaix – Hauts de France) accueillait les [2èmes rencontres annuelles de la clinique](#), à destination des psychologues de la PJJ.

Pour aller plus loin :

- [Bibliographie](#) des *intervenants* ;
- [Bibliographie](#) autour de la notion de *victime* ;
- [Bibliographie](#) autour de la notion d'*agresseur*.

